Le Congrès des boulangers

Nous avons annoncé l'ouverture du Congrès des boulangers, qui s'est tenu à Paris sous la présidence de M. Gatineau, député.

Dans la première séance, les boulangers ont réclamé du gouvernement la suppression de la taxe.

Dans sa seconde séance, le Congrès avait à se prononcer sur la question de savoir s'il y avait lieu de demander au gouvernement, l'imposition de droits protecteurs sur les farines étrangères importées en France. Mais, après un échange d'observations entre les protectionnistes et les libre-échangistes, l'assemblée a décidé que la question concernant plutôt la meunerie que la boulangerie, il y avait lieu de la supprimer de l'ordre du jour.

Le Congrès a approuvé ensuite les vœux suivants :

1° Adoption d'un poids uniforme de cent kilos nets, pour sacs de farines ;

2° Création à Paris d'une Bourse de commerce ;

3° Dépôt sur le bureau de la Chambre des députés d'une pétition, signée par les membres du Congrès, relatant les revendications des boulangers.

Enfin, la troisième et dernière séance a eu lieu vendredi. Elle a été consacrée à la constitution d'un Syndicat de la boulangerie.

Avant que le Congrès se sépare, un membre a proposé que tous les délégués se fassent photographier « avec M. Gatineau dans le milieu. » Cette idée a été acceptée avec enthousiasme.

Le soir, un banquet réunissait les boulangers à l'Hôtel-Continental.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce des textiles en Angleterre. — M. Blanchard de Farges, consul général de France, à Londres, a envoyé au ministre du commerce un rapport intéressant duquel nous extrayons les passages qui semblent devoir particulièrement intéresser nos lecteurs.

Ce travail se rapporte à la situation du commerce anglais, à la fin du premier trimestre de 1884.

Matières premières et articles manufacturés.

Coton.—Si l'on juge par les plaintes, en partie exagérées, sans doute, dont est l'objet la plus grande industrie de l'Angleterre, celle du coton, c'est surtout à elle que l'on peut appliquer, à propos de l'année dernière, l'observation placée au début de ce rapport, et qui se résume ainsi : « *Beaucoup de travail et peu de profit* ». L'une des principales maisons intéressées dans cette industrie commence en effet ainsi qu'il suit sa circulaire : « Quoique la somme des affaires ait été plus forte l'an dernier que dans aucune autre année antérieure, le résultat est loin d'avoir été satisfaisant. Les filateurs (spinners) ont opéré avec assez de succès pendant les premiers mois, mais, à mesure que l'année s'est avancée, leurs bénéfices ont graduellement diminué jusqu'à arriver, dans certains cas, à disparaître entièrement. Les fabricants de tissus (manufacturers) ont été maltraités tout le temps, et la situation est devenue, vers la fin de l'année, si peu tenable qu'un grand nombre de métiers ont été arrêtés, soit 50 à 60,000 sur un total de 550,000 existant dans le Royaume-Uni ».

Les prix d'ouverture et de clôture, pour la matière première (middling up'and) pour les fils (copwist) et pour les tissus (shirtings) ont été les suivants :

	Middling	32 soop. Twist.	
1883	Upland	Cours	Moyenne
1er janvier .	5 d. 3/4	8 d. 3/4 à 9 d. 1/3	8 d. 3/4
31 décembre	5 d. 7/8	8 d. 1/4 à 1 d. 7/8	8 d. 9/16

Shirtings, 8 livres 1/4.

Cours.	Moyenne par livre.
6 sh. 10 d. 1/2 à 8 sh. 1 d. 1/2	10 d. 3/16
5 sh. 7 d. 1/2 à 7 sh. 6 d. »	9 d. 1/2

Les chiffres ci-dessus montrent que tandis que le coton a haussé dans l'année de 1/8 de penny, le fil de coton a baissé de 3/16 et les « shirtings » de 11/16 par livre. L'explication de ce résultat peu satisfaisant est que les producteurs ont tenu les marchés du globe dans un état chronique d'approvisionnement exagéré. Les prix étaient si bas, pensaient-ils, qu'une nouvelle dépréciation était improbable, tandis qu'une reprise progressive de la demande devait se produire tôt ou tard; mais les marchés étaient déjà si encombrés que la nouvelle production n'a pu s'y écouler qu'en y forçant son placement par des prix encore abaissés et généralement non rémunérateurs. Les vendeurs ont été constamment plus nombreux que les acheteurs, et ces derniers ont eu conséquemment une voix prépondérante dans la détermination des cours.

Relativement à la situation particulièrement défavorable des fabricants de tissus, comparativement à celle des filateurs, on explique ce fait par la différence des faits incombant à ces deux classes d'industriels, mais principalement par l'avantage possédé par le filateur à l'égard du nombre des débouchés. Le fabricant de tissus, même en temps de stagnation, est toujours obligé de s'approvisionner de fil, sous peine de suspendre son travail, et il en résulte qu'il achète souvent son fil sur un marché ferme, tandis qu'il vend ses tissus sur un marché faible, situation dont il est superflu de faire ressortir le désavantage relatif.

En résumé, les produits de l'industrie cotonnière, pris dans leur ensemble, sont tombés, l'année dernière, sous l'influence de l'énorme récolte du coton en 1882 et des circonstances défavorables au commerce avec l'Extrême-Orient, particulièrement avec la Chine, à une valeur moyenne plus basse qu'on ne l'avait encore vu et l'on ne peut raisonnablement compter sur une reprise sérieuse que lorsque l'équilibre se sera rétabli entre l'offre et la demande, c'est-à-dire lorsque la première aura cessé d'excéder de beaucoup la seconde.

Lin, chanvre. — Le commerce du *lin* n'a été marqué, l'année dernière, par aucun fait très saillant, et les fluctuations des prix ont été légères. Au début de la campagne, les consommateurs disposaient encore, en général, de larges approvisionnements provenant de la récolte de 1881, qui avait été exceptionnellement abondante et de bonne qualité. La récolte de 1882, au contraire, était représentée, à ce moment, comme moins satisfaisante sous ces deux rapports et l'on s'attendait, en conséquence, à une hausse pour le printemps. La hausse a eu lieu, mais moins forte qu'on ne le prévoyait, n'ayant été que d'environ 2 livres sterling par tonne. Elle a été causée principalement par la demande active du lin de Russie de la part des filateurs français et allemands; mais elle ne s'est pas longtemps soutenue devant les promesses satisfaisantes de la récolte sur pied, et aussi parce que le rendement de celle de 1882 s'est trouvé plus fort que l'on ne s'y attendait. Cette réaction a imprimé de la langueur au commerce, et les prix ont été, en fin d'année, à peu près les mêmes qu'au commencement. L'importation est restée sensiblement au-dessous de la moyenne; quant au stock, il a conservé un niveau moyen, par suite des larges quantités reportées de l'année précédente.

Sur le *chanvre*, les affaires ont été fort actives en 1883, et les prix ont éprouvé, durant les premiers mois, une vive hausse qui a été amenée en partie par l'accroissement des demandes, mais plus encore par la faiblesse de la récolte russe de 1882. Mais cette hausse n'a pu se maintenir dans la seconde partie de l'année, les chanvres d'autres provenances et notamment d'Italie, n'y ayant que modérément participé. Le chanvre russe paraît toutefois devoir être, pour un temps, plus cher qu'il ne l'a été dans ces dernières années.

Relativement aux produits manufacturés, la dernière campagne est généralement dépeinte comme médiocre. L'exportation n'a pas cependant décliné dans des proportions très sérieuses, en sorte que l'inactivité dont l'on s'est plaint est principalement imputable à la faiblesse des demandes pour la consommation intérieure. Les prix n'ont pas beaucoup varié pendant l'année, excepté à la fin où ils ont éprouvé une baisse de 7 1/2 0/0. Les affaires sur la toile à voiles, qui s'étaient assez bien soutenues jusque là, ont commencé à languir à la même époque, ce qui s'explique par la dépression actuelle du marché des frêts.

Jute. — Le commerce du jute a été fort calme pendant la première partie de l'année dernière, mais la demande des fils et tissus a marché de pair avec la production, bien que cette dernière ait considérablement augmenté et soit encore en voie de le faire. Une hausse très vive et en partie inattendue, sur la matière première, a signalé les derniers mois et compromis, dans une certaine mesure, les intérêts des manufacturiers dont les produits n'ont pas augmenté de prix dans la même proportion. Ils avaient pu, heureusement pour eux, s'approvisionner précédemment à très bon marché, par suite de l'abondance exceptionnelle de la récolte de 1882, ce qui les a empêchés de trop souffrir de la nouvelle situation, laquelle a été déterminée par les prévisions beaucoup moins favorables concernant la récolte de 1883. La durée de la hausse dépendra du degré de justesse de ces prévisions, mais en attendant, elle affecte défavorablement les affaires. L'extension très vaste qu'a prise l'industrie du jute, tant à Calcutta que sur le continent européen, est, en outre, une cause d'appréhension pour l'industrie similaire du Royaume-Uni, mais l'on espère en même temps, que la consommation toujours croissante des articles tirés du jute aura pour effet de contrebalancer l'activité récente de la production.

Laine. — Les prévisions entretenues au commencement de l'année dernière sur un déficit probable et sérieux dans l'importation des laines coloniales ne se sont pas réalisées. Cependant les affaires, sur les marchés d'expédition, ont été tout d'abord influencées par cette idée et les prix y ont atteint un niveau beaucoup plus élevé que ne le justifiaient la situation générale du commerce et les cours régnant sur les marchés de consommation. Mais, à mesure que le temps a marché, en dissipant l'erreur des premiers calculs, les prix, loin de se maintenir, n'ont pas tardé à décroître et n'ont guère cessé de le faire jusqu'à la fin de l'année.

L'importation s'est trouvée, en définitive, être sensiblement plus forte, soit en valeur de 22 millions de francs environ que celle de 1882 et la consommation intérieure s'est élevée à 1,191,000 balles contre 1,143,000 balles pendant cette dernière année, c'est-à-dire à 43.5 0/0 au lieu de 40 0/0. Cette différence de 3 0/0, qui répond, en valeur, à un progrès d'un million sterling environ, est un fait dont les marchands de laine anglais ne peuvent sans doute que se féliciter. Quant aux manufacturiers, leur situation est moins bonne, par suite notamment de l'industrie concurrente qui s'établit peu à peu dans les colonies produisant la matière première. Mais, pour continuer à ne parler encore que de celle-ci, il y a lieu de noter que l'un des points faibles de l'année dernière a été la langueur relative des demandes de la France, principal client du marché anglais pour les laines, langueur contrastant avec l'activité déployée par l'Allemagne qui, ici comme pour les sucres et beaucoup d'autres produits, semble s'étudier à supplanter peu à peu notre pays. La France, toutefois, conserve encore de beaucoup la première place parmi les pays qui empruntent des laines à l'Angleterre, mais tandis que ses achats de laine coloniale ont diminué, l'année dernière, de 3,228,000 livres en quantité, ceux de l'Allemagne ont augmenté de 7,223,000 livres.

En ce qui concerne les produits fabriqués, c'est-à-dire les fils et les tissus, l'industrie lainière paraît, en général, avoir moins souffert en 1883 que la plupart des autres, et, notamment, que celle du coton. Les filateurs du Yorkshire ont fait, dans ces derniers temps, de grands frais pour adapter leur outillage aux variations du goût des consommateurs. Leur production et leur consommation de « *Botany Yarns* », nom sous lequel on désigne les fils de laine mérinos d'Australie, ont beaucoup augmenté l'année dernière, et la vente de leurs produits a été en progrès, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Ceci s'applique particulièrement à Bradford. Sur d'autres points, notamment à Huddersfield, les affaires, par suite de grèves prolongées, ont eu davantage à souffrir, mais l'on peut dire d'une manière générale que si l'année 1883 ne peut être qualifiée de pleinement satisfaisante pour l'industrie lainière britannique, elle ne peut l'être non plus de tout à fait mauvaise.

Soie. — Les affaires sur la soie ont été difficiles en 1883, par suite, entre autres motifs, de la situation anormale du marché de Shang Haï. Ce marché, au commencement de l'année, était encore embarrassé par les spéculations indigènes entreprises en 1882, et cet embarras s'est accru en août, quand il a été constaté que la récolte de Chine serait plus faible qu'on ne l'avait vue depuis fort longtemps. A la même époque, la soie européenne apparaissait, en grande quantité et à très bas prix, sur les différentes places de vente, en indiquant ainsi que la récolte avait été, de ce côté, beaucoup plus abondante que l'on ne s'y attendait. En dépit de ce fait, les détenteurs de soie de Sang-Haï, ne voyant pas chance de refaire leur approvisionnement, ne se sont pas montrés disposés à céder sur les prix, tandis que les consommateurs ne l'ont pas été davantage à acheter, au-delà de leurs besoins immédiats, de la soie qui paraissait relativement chère.

C'est ainsi que se sont continuées les affaires, traînantes et au jour le jour, qui ont depuis longtemps caractérisé le commerce de la soie. En outre, excepté pour les velours, article qui n'exige pas une très large consommation de soie pure, la mode a été de nouveau si capricieuse que les manufacturiers n'ont voulu s'approvisionner que par quantités très minimes. Cette cause a également agi sur les prix, qui ont été faibles, surtout dans la seconde partie de l'année, où l'Italie n'a cessé de vendre à meilleur marché encore qu'en 1882. L'importation a diminué de 10 0/0 et la consommation intérieure de 15 0/0. Quant au stock général, il n'a pas varié, mais la soie de Chine y figure en réduction de 15 0/0.

Pour ce qui est des tissus, l'importation de la France dans le Royaume-Uni a malheureusement continué à décroître, soit de 10 millions de francs environ, tandis que celle des autres provenances réunies a, au contraire, augmenté d'un chiffre peu éloigné de la même somme. Pour les rubans, le déclin de l'importation s'est réparti plus généralement et a été, en ce qui concerne la France, d'un million et demi.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Assainissement des rues particulières. — Le maire a fait afficher l'arrêté suivant :

Le maire de Roubaix, vu la loi du 5 avril 1884, des articles 257 et 471 du code pénal, pour l'entretien des voies dans un bon état de propreté, dont l'inobservance constitue un danger pour l'hygiène publique;

Arrête :

Art. 1er. — Les propriétaires des rues particulières feront exécuter dans un délai de huit jours les travaux nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères ; à cet effet, ils feront opérer le nivellement en long et en travers des rues ou parties de rues leur appartenant en se conformant aux indications qui leur seront données par le service de la voirie.

Art. 2. — Les rues particulières seront régulièrement balayées chaque jour, et les immondices seront relevées et réunies dans des bacs. Ceux-ci devront être déposés sur le passage des tombereaux du service de l'ébouage.

Art. 3. — M. le commissaire central et M. le directeur du service de la voirie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Roubaix, le 26 juin 1884.

Le Maire, Julien Lagache.

La commission mixte des eaux se réunira à la mairie de Roubaix, le jeudi 3 juillet, pour examens des questions à l'ordre du jour.

Nominations ecclésiastiques.—M Dehon, curé de Limon-Fontaine, ancien curé de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, est transféré à Esnes.

M. l'abbé Lenglart, professeur de rhétorique au collège de Roubaix, est nommé vicaire à Cambrai (Notre-Dame).

Les chiens errants. — On nous prie d'inviter les habitants à se conformer à l'arrêté municipal sur les chiens errants.

Demain, les agents de police parcourront les rues avec une charrette pour y prendre les chiens dépourvus de muselières et les mettre en fourrière.

Concerts publics. — Voici le programme des concerts qui auront lieu, aujourd'hui, au Parc de Roubaix (de 5 à 7 heures du soir), et le jeudi, 3 juillet, en face le square Notre-Dame (de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir).

1. Grande Harmonie, Allegro militaire, XXX. — 2. Grande Harmonie, Marche du Tamhauser, R. Wagner. — 3. Grande Harmonie, Valse, Gung'l. — 4. Orphéonistes Roubaisiens. — 5. Idem. — 6. Grande Harmonie, Ouverture de Giralda, Adam.— 7. Grande Harmonie, Fantaisie sur Rigoletto, Verdi. — 8. Grande Harmonie, Les Deux pigeons, polka pour deux pistons, exécutée par MM. Ch. Montigny et Henri Vangnaethem; XXX.

Banque de France. — Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance du 25 juin, a fixé le dividende des actions pour le premier semestre de 1884 à francs 114.

Le dividende correspondant pour l'année 1883 avait été de francs 120.

Tombé dans le canal. — Un ouvrier dégorgeur de Tourcoing, Jean Dehaene, étant ivre, est tombé hier soir dans le canal de Roubaix, près du pont de Tourcoing; il a heureusement été retiré aussitôt par un journalier de la rue Fulton, Alphonse d'Honschodt. Dehaene a été conduit à l'hôpital.

Un faux mendiant. — La police a arrêté hier, route de Mouveaux, un individu nommé Auguste Lefebvre qui allait de porte en porte mendier le bras tenu en écharpe. Lefebvre simulait une infirmité ; il a été conduit à Lille.

M. Tinquin, au Pont-Rouge, prie la personne qui a daigné visiter hier la cour de sa maison et y enlever un lapin blanc, de lui en rapporter la peau, rien que cela : il y aura une très bonne récompense.

Expulsés. — Joséphine Simens, a été arrêtée hier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

C'est la troisième fois qu'elle est arrêtée pour le même motif.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 28 juin 1676. — « Liste des vieilles gens baillées à table au rabais, le jour de Saint-Pierre, pardevant Jacques Dujardin, lieutenant du marquisat de Roubaix et échevins, tels que Jean Leclercq, Artus Leay et Antoine Castel. » (Archives de Roubaix, G.G., 246, numéro 52.) Il y avait à Roubaix, outre le St-Sépulcre, une autre maison, dite maison des orphelins et invalides, et chargée de les recueillir. La table des pauvres avait, cependant, elle aussi, à sa charge, un certain nombre de vieillards et invalides, autre que ceux qui trouvaient place dans ces établissements; les pauvriseurs les plaçaient, en pension, chez des particuliers, auxquels on payait leur table ou entretien. (Voir étude sur la table des pauvres, par M. l'abbé Th. Leuridan, 2e partie, chap. II, p. 2.)

TOURCOING

La distribution des prix du concours communal offert par les carabiniers du cercle St-Joseph aura lieu dimanche 29 juin à 5 h. 1/2 précises

Le jour de la distribution des prix un concours gratuit à la belle balle sera offert à tous les tireurs ayant participé au concours. Le tir sera ouvert de 9 h. à midi et demi et de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2. Nous remarquons en tête de la liste des lauréats le nom de M. Georges Dervaux avec 29 points sur maximum de 30.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les époux Desplanques, marchands, rue du Faucon, 36, furent réveillés par des coups redoublés, frappés sur la façade de leur maison.

M. Desplanques, s'étant levé, aperçut le nommé Louis Tiberghien occupé à briser la vitrine de son étalage. Plainte a été portée à la police, qui a fait constater que Louis Tiberghien ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

Menus faits. — M. Dumortier, domestique, rue des Poutrains, 43, a trouvé une chienne blanc et roux, qu'il tient à la disposition de son maître.

Ephéméride tourquennoise. — 30 juin 1863. — Après deux séances et une longue discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité, moins une voix, l'emplacement du nouvel Hôtel-de-Ville. Le projet numéro 4 est adopté, et l'emplacement fixé dans la rue de l'Industrie, à 143 mètres de la Grande-Place

LILLE

Examens. —Les examens des candidats aux écoles d'arts et métiers auront lieu à la préfecture du Nord, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, le mercredi 16 juillet, à huit heures et demie du matin.

Les vacances judiciaires. — Enfoncées, les vacances au mois d'août ! Nous avons dit qu'un grand mouvement s'était fait dans le monde du Palais pour obtenir que les vacances judiciaires coïncident avec les vacances scolaires, ou tout au moins que les premières soient avancées au 15 août. Cette réforme, patronnée par M. le premier président Périvier, avait toute chance d'aboutir.

Mais, hier matin, Me Cœuré, avoué d'appel et Me Berton, avoué de première instance à Paris qui, tout deux font partie de la commission de révision du code de procédure, ont eu à s'en expliquer avec M. le garde des sceaux ; celui-ci s'est rendu compte qu'il fallait prendre un parti immédiat à cause des ventes judiciaires, dont la date doit être fixée au moins un mois d'avance ; aussi a-t il décidé qu'il ne déciderait rien. .— pour cette année ! il faudra donc subir la chaleur en juillet et en août, et ne partir pour les bains de mer qu'aux premiers froi ls de septembre !

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Marecaux, curé de Saulzoir, est nommé aumônier à Lille.

Une arrestation. — La police de sûreté de Lille et la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle ont opéré, samedi, l'arrestation d'un malfaiteur des plus dangereux.

Dans l'après-midi, M. Deveughel, huissier à Courtrai, était venu trouver M. le procureur de la République, lui demandant, au nom de la justice belge, aide pour arrêter un nommé Pierre Blome, dit « Opsomez, » garçon brasseur, dont le village de Pitthem ne doit pas s'honorer d'être le berceau. Blome est un fort gaillard de 31 ans, bâti en hercule, ayant au moins deux mètres de taille, et d'une musculature étonnante.

Il s'était en outre fabriqué un petit instrument de défense très meurtrier, consistant en une balle de plomb retenue au poignet avec un élastique, et dont il se servait avec une très grande adresse.

Dans ces excursions, il faisait des paris, traçait sur la muraille des ronds de six centimètres de diamètre et lançait sa balle avec une précision remarquable. Jamais il ne manquait le but.

Cette adresse, jointe à sa force musculaire, lui avait permis d'échapper à toutes les tentatives d'arrestation.

Il était devenu la terreur de la police belge.

Les condamnations par contumace qu'il a eues en Belgique sont au nombre de 30; ce sont toujours des vols avec escalade et à main armée.

Blome, depuis environ six mois, faisait des petites expéditions sur le sol français et avait toujours su échapper aux recherches, grâce à ses relations avec les fraudeurs des environs et aussi à la crainte qu'il inspirait.

Il avait participé au vol de pendules et autres objets, commis rue Jean-sans-Peur.

C'est lui qui avait attaqué, à Tourcoing, un garçon de recettes et lui avait pris une somme de 1,500 fr.

La police belge avait appris que Blome se trouvait en ce moment à Longpré, près Quesnoy-sur-Deûle, et M. Deveughel avait été envoyé à ce sujet auprès du parquet.

Les agents de la sûreté partaient samedi, à 9 heures, pour Quesnoy et s'entendaient avec la gendarmerie et le garde-champêtre.

M. Duveughel était avec eux.

La maison fut cernée comme pour un véritable siége.

A 11 heures, Blome était tranquillement assis auprès de la cheminée et traçait un plan pour une nouvelle expédition, lorsque par toutes les issues se présentent en même temps, par une croisée deux gendarmes, par l'autre deux agents de la sûreté, par la porte M. Deveughels et le garde-champêtre, tous le revolver à la main.

Blome est atterré ; il regarde abruti ces armes qui le menacent.

En un instant, il est garrotté; ce n'est plus qu'une véritable momie.

Blome n'a pu faire aucune résistance.

Les gendarmes et les agents de la sûreté, font à tour de rôle faction auprès de lui le revolver à la main.

Dimanche matin, Blome a été amené à la maison d'arrêt de Lille, toujours garrotté.

Il sera interrogé lundi par M. le procureur et probablement remis aux autorités belges.

CORRESPONDANCES

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, 28 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Me Boitel ayant produit, hier, dans son plaidoyer, une lettre d'un nommé Delmotte, se disant ouvrier chez nous et ne pouvant venir déposer parce que la permission lui en avait été refusée, avec la menace de remise immédiate de son livret, nous venons vous prier d'annoncer dans votre journal que le fait est absolument faux. Delmotte a quitté volontairement notre maison depuis plus d'un mois.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Heyndrickx-Dormeuil, fils.

Roubaix, 28 juin 1884.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu, dans le numéro du *Journal de Roubaix*, portant la date du dimanche, 29 juin, le compte-rendu de la protestation relative aux élections de Roubaix devant le conseil de préfecture.

Au 3e du 1er grief, on dit que j'ai fait partie d'un bureau électoral, sans avoir 21 ans accomplis.

Veuillez avoir l'obligeance de rectifier cette erreur, car je suis né le 25 novembre 1862; j'aurai donc 22 ans le 25 novembre 1884.

J'espère, monsieur le Rédacteur, que ma lettre paraîtra dans votre prochain numéro.

Agréez, etc.

Arthur Decottignies.

Monsieur le rédacteur,

Je tiens à répondre aux accusations portées contre moi au Conseil de préfecture.

Je dirai en deux mots à MM. Tiberghien et Clarisse, que ce qu'on a dit de moi est absolument faux; je leur donnerai la preuve en justice qu'il n'a jamais été question d'achat de voix entre nous.

Comptant sur votre impartialité, Monsieur le redacteur, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Nicole.

Roubaix, 28 juin 1884.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 28 juin

Présidence de M. Hedde, vice-président

Il y a, à Tourcoing, un bien bel estaminet parfaitement tenu par Mme Bataille; on n'y admet que les gens tranquilles et tout espèce de tapage est formellement interdit.

Or, la semaine dernière, s'y présente un individu assez fortement pris de boisson, qui demande qu'on lui serve une consommation. Mme Bataille, s'apercevant de son état d'ébriété, la lui refuse obstinément, malgré les instances réitérées de notre homme.

Finalement, on expulse Vandooren (il avait nom Prosper Vandooren.)

Vandooren, malheureusement, n'a pas le caractère bien fait; il est vindicatif. Aussi, fou de colère, il envoie aussitôt un formidable coup de poing dans la devanture de l'établissement dont il casse une glace d'une valeur approximative de 40 francs.

Le tribunal le condamne du chef de bris de clôture à l'emprisonnement pendant 1 mois et à une amende de 16 fr.

***

On serait tenté de croire qu'à Comines, on a une curieuse façon de payer ses dettes.

Antoine Desreumaux, après avoir pris force consommations dans un cabaret de la localité, s'en allait sans payer. «Pardon, Monsieur, c'est 75 centimes » s'écria la fille du patron de l'établissement. « Vous voilà payée » et en guise de monnaie, Desreumaux allonge un vigoureux soufflet à la jeune personne. Intervention du papa et de la maman ! Un coup de dent au père, un coup de pied à la mère, prendre les jambes à son cou et décamper sans payer, voilà ce que fit Desreumaux.

Pour lui apprendre à être un peu plus scrupuleux, le tribunal l'envoie en prison pendant 15 jours et lui inflige en plus une amende de 16 fr.

***

Le nommé Frédéric Bernard, de Lille, comparait devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'injures à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

On appelle l'agent de police cité comme témoin.

Le prévenu. — Ce n'est pas la peine, et si vous voulez me promettre d'être indulgents, je vous dirai la vérité.

M. le président. — Nous n'avons pas à vous demander si cela vous plaît ou ne vous plaît pas. Vous n'avez pas de conditions à faire au tribunal... ayez une autre tenue. Convenez-vous du fait qui vous est imputé?

Le prévenu. — Eh bien ! je m'en rapporte à vous... c'est vrai, tout ce qu'il y a de plus vrai, mais je demande à présenter ma défense.

M. le président. — Eh bien ! qu'avez-vous à dire?

Le prevenu. — Ça sera pas long ! j'ai me pas la police, voilà tout, et j'ai fait exprès.

M. le président. — Votre franchise ressemble beaucoup à du cynisme.

Le prévenu.— Alors, fallait donc mentir ?

M. le président. — Non, mais il fallait témoigner quelque repentir, et ne pas faire parade du délit que vous avez commis.

Le tribunal condamne Frédéric Bernard à huit jours d'emprisonnement.

***

Nos lecteurs se rappellent que la police a arrêté, le jeudi 12 juin, à son domicile, rue St-Sauveur, le sieur Victor Lemaire, surveillant aux écoles académiques, inculpé de détournement d'une somme de 3,000 fr.

Lemaire, ancien peigneur de lin, était resté trésorier de la corporation des peigneurs de lin, laquelle a son siège, 144, rue de Paris. En examinant récemment les comptes du trésorier, les membres de la dite corporation acquirent bientôt la certitude que des détournements avaient été commis à leur préjudice. Lemaire, interrogé, avoua qu'une somme de deux mille francs avait été dissipée.

La Société tint de nombreuses assemblées. Les uns voulaient des poursuites, les autres hésitaient. Lemaire, qui jusque-là avait toujours été honnête, s'en acquitterait peu à peu, disait-on. Ce malheureux, veuf et père de cinq enfants, était digne de pitié.

C'est alors qu'on apprit qu'un nouveau détournement, compliqué et aggravé d'un faux en écriture, avait également été commis par le trésorier dans les circonstances suivantes :

Quand la société avait un peu d'argent en caisse elle en faisait le dépôt à la caisse d'épargne, au nom d'un des membres de la corporation. C'est ainsi, qu'en trois fois, on déposa une somme de 900 francs. Cette somme, L. Lemaitre se l'attribua. Il fit un faux reçu, le paraphant du nom du membre au nom duquel la somme avait été remise aux bureaux de la rue Marais, et il se présenta, muni de cette pièce, à la caisse d'épargne. Il toucha et sortit...

C'est seulement dans sa dernière réunion, tenue le dimanche 8 juin, que la société a décidé de poursuivre son trésorier. La plainte a été déposée entre les mains de M. Maguéro, commissaire de police du 4e arrondissement, chargé de l'enquête.

L'affaire est venue à l'audience de ce jour.

M. Duhamel, substitut, a prononcé un vigoureux réquisitoire.

Me Werquin, avocat, a présenté la défense de Lemaire.

Le Tribunal a condamné Victor Lemaire, à la peine de 18 mois d'emprisonnement et de 25 francs d'amende.

***

Le tribunal a prononcé ensuite les condamnations suivantes :

6 jours de prison et 500 fr. d'amende contre Jules Tromont, de Roubaix, pour fraude. — 15 jours de prison contre B... C..., de Roubaix, pour banqueroute simple. — 6 mois de prison contre Louis Deroo, de Lille, pour banqueroute simple et détournement d'objets saisis. — 8 jours de prison contre Louis Vanneman et son épouse, de Lille, inculpés de coups réciproques. — Enfin Aimé Pollet, de Roubaix, prévenu d'abus de confiance, est acquitté sans frais.

Maître Cube.

NORD

Mons-en-Pévèle. — Les funérailles de M. Alexandre Lefebvre, maire de Mons-en-Pévèle, ont eu lieu vendredi, devant une assistance considérable. Le pays tout entier suivait avec recueillement le cercueil.

Nous avons remarqué la présence de MM. Ernest Desmoutiers, Desmazières et Potié, conseillers généraux; Vallois et Josson, conseillers d'arrondissement; Bulteau, maire de Pont-à-Marcq; de tous les maires du canton et d'un grand nombre de cultivateurs et de fabricants de sucres; en tête le conseil municipal de Mons-en-Pévèle, et les écoles de la commune, portant des couronnes.

La Société des Agriculteurs du Nord était représentée par M. Dubar, vice-président, et par un grand nombre de ses membres, MM. Laden, Bulteau, Desprez, H. Bulteau fils, Lepeuple, Demesmay, Geerts, Bulteau-Dericq, Victor Desprez, Auguste Desprez, Béghin et Joseph Coget.

Sur la tombe, M. G. Dubar a rappelé les services rendus à l'agriculture par M. Alexandre Lefebvre.

Douai.— Vendredi ont comparu, devant le tribunal correctionnel de Douai, MM. L... et W..., de la pharmacie du *Progrès*, située rue de la Cloche, et MM. V... et P..., de la pharmacie située place du Marché-aux-Poissons.

Sept pharmaciens de Douai se portent parties civiles.

Or, ces derniers, par l'organe de Me Bogelot, avocat à Paris, ont soutenu que MM. V... et L... résidaient à Lille plutôt qu'à Douai et ne sauraient, dès lors, surveiller suffisamment les deux pharmacies de la place du Marché-aux-Poissons et de la rue de la Cloche. Aussi, a ajouté Me Bogelot, ils ne sont pas, en réalité, les pharmaciens de ces deux pharmacies. Ils n'ont fait que se prêter à couvrir, à l'aide de leurs noms et de leurs diplômes, la situation irrégulière de MM. P... et W... qui, au lieu d'être simplement aides-pharmaciens, sont les pharmaciens véritables de ces deux officines et se

---

FEUILLETON DU 30 JUIN — (N° 21.)

RAYMONDE

VIII

(Suite).

Parfois un couple se détachait de la danse et montait vers les bouquets de trembles où la source miraculeuse glissait en nappes claires sur des gradins naturels, et finissait par se creuser un réservoir dans le tuffeau. La principale propriété de cette eau calcaire consistait à pétrifier lentement les racines et les mousses sur lesquelles elle coulait; mais de cette vertu la jeunesse campagnarde se souciait médiocrement, et la croyance populaire lui en attribuait une autre plus merveilleuse : celle de prédire aux filles si elles se marieraient promptement. La consultation de l'oracle se pratiquait de la façon suivante : on jetait une épingle dans le réservoir; si elle coulait à fond en ligne droite, les épousailles devaient se faire dans l'année; mais si elle déviait, entraînée par le courant, adieu la noce, et la jeune fille risquait fort de coiffer sainte Catherine.

Antoine avait expliqué à Raymonde les vertus de la fontaine. — Et moi aussi, dit-elle, je veux tenter l'épreuve ! — Elle s'approcha du réservoir, détacha une épingle de son corsage et la laissa tomber de haut sur la surface limpide. Sans hésiter une seconde, l'épingle descendit perpendiculairement et alla se poser au fond de la source, où des centaines de ses sœurs scintillaient déjà. — Bah ! murmura la jeune fille, comme si elle eut répondu à une pensée intime, le beau présage! L'important n'est pas de savoir si on se mariera, mais qui on épousera !

Elle se retourna vers Antoine et vit les regards pénétrants du jeune homme fixés sur elle. — Ceux qui consultent l'oracle, répondit son compagnon, sont probablement mieux fixés que vous sur ce dernier point, c'est pourquoi le premier seul les intéresse.

Raymonde rougit et, sautant sans répondre dans le sentier, revint lentement près du bal. Quand elle entendit les violons et vit tournoyer les danseurs, une nouvelle fantaisie la prit, et, se rapprochant d'Antoine :

— Je parie, dit-elle, que vous n'avez jamais dansé ?

— Jamais.

— Eh bien ! reprit-elle, essayons, voulez-vous ?

Il eut beau s'en défendre et protester qu'il brouillerait tout, elle insista si bien qu'il finit par obéir. Ils s'étaient déjà mis en quête d'un vis-à-vis quand M. La Tremblaie intervint. Le tintamarre de la fête lui agaçait les nerfs, il se sentait fatigué et ne tenait plus sur ses jambes.

— Le cheval s'impatiente, répondit-il aux exclamations indignées de sa fille, il se fait tard et nous avons promis de rentrer avant la nuit.

— Quel ennui ! s'écria Raymonde, si tu étais gentil, tu remonterais tranquillement en voiture, le cheval s'en reviendrait au pas et, sitôt notre contredanse finie, nous te rejoindrions par la traverse.

M. La Tremblaie trouvait que cet arrangement laissait beaucoup à désirer, mais il n'avait jamais su dire non une fois dans sa vie, et, cédant aux câlineries de sa fille : — Mauvaise tête! murmura-t-il, fais donc ce que tu veux, mais n'oublie pas ta promesse... La voiture ira au pas, et je t'attendrai à la montrée... Je vous la recommande, monsieur Verdier.

Dès que l'américaine eut repris lentement la route de Vivey : — Maintenant dansons ! s'exclama Raymonde en s'élançant au milieu du bal. — Le grand air, le soleil d'automne, le bruit de la fête, la pensée d'être seule avec Antoine au milieu de la foule, toutes ces choses la surexcitaient fortement; ses yeux bruns pailletés d'or étincelaient, ses lèvres souriaient et sa taille souple se balançait doucement en suivant le rhythme accentué des violons. —Chaîne des dames ! cria la voix nasillarde de l'un des joueurs.— Elle ramassa lestement les plis de sa jupe, s'avança vers la paysanne qui lui faisait vis-à-vis et lui tendit gaîment la main. Les couples se mêlèrent, les mains se nouèrent en cadence. L'apparition de cette belle jeune fille en toilette de ville n'avait manqué de piquer la curiosité des paysans. On formait le cercle autour d'elle, et les commentaires allaient leur train. Tout en exécutant gauchement un cavalier seul, Antoine entendit derrière lui chuchoter à sa commère : — N'est-ce pas la demoiselle de la Maison-Verte?... Oui, et le garçon qui l'accompagne est le fils Verdier, d'Auberive. Il est donc devenu son *bon ami*; on m'avait dit qu'elle avait M. de Préfontaine pour galant. — *Ga*, ma mie, elle en aura changé!... — Galop ! cria de nouveau le violonneur. — Les couples se croisèrent, pirouttèrent, et Antoine ne put saisir le reste de la conversation.

— C'est fini, hélas ! soupira Raymonde en ébauchant une révérence devant son danseur.

— Il faut partir, répondit brièvement le jeune homme, et il ajouta qu'il croyait plus sage de suivre de nouveau la route forestière.

— Non pas, répliqua la jeune fille en rajustant sa coiffure, il n'y a rien d'ennuyeux comme de revenir par le même chemin. Prenons à travers bois. Ne connaissez-vous pas un sentier ?

Antoine objecta qu'en sept ans la physionomie du bois avait changé ; les coupes étaient devenus des taillis, et les sentiers avaient pu disparaître dans le fourré; mais elle ne voulut rien entendre. Ils longèrent la prairie jusqu'à la ferme d'Amorey et s'engagèrent dans un chemin d'exploitation qui coupait obliquement les hautes futaies de la réserve. Antoine était pensif et ne répondait que par monosyllabes aux questions de Raymonde. Les propos des deux paysannes lui trottaient dans la tête.

Cette allusion à M. Préfontaine l'avait frappé désagréablement. Il se rappelait avoir entendu madame Clotilde mentionner vaguement ce personnage ; mais ce nom, jeté au milieu d'une conversation banale, n'avait pas alors éveillé son attention. La remarque de la paysanne n'était probablement qu'un cancan de village, mais elle ne laissait pas de le troubler.

Raymonde observait son compagnon du coin de l'œil et paraissait piquée de son humeur maussade. — Vous êtes soucieux, lui demanda-t-elle enfin, qu'avez-vous ?

Antoine releva la tête et fixa sur la figure franchement épanouie de la jeune fille deux longs regards questionneurs : — Mademoiselle Raymonde, répondit-il, après un moment de silence, l'autre soir, quand madame La Tremblaie est entrée dans la bibliothèque, vous étiez sur le point de me dire quelque chose..., quelque chose qui semblait vous concerner particlièrement. Du moins j'ai cru lire cela dans vos yeux ..., me suis-je trompé ?

Elle restait muette et se bornait à creuser dans la terre molle du sentier de petits trous avec le bout de son ombrelle ; il reprit : — Si réellement vous m'avez jugé digne de votre confiance, pourquoi ne profiteriez-vous pas de ce que nous sommes seuls pour me faire part de ce que vous vouliez me confier ? Est-ce que le silence et le demi-jour de cette futaie n'invitent pas à l'expansion aussi bien que la bibliothèque de la Maison Verte ?

La mobile physionomie de la jeune fille traduisait par une moue expressive l'embarras où la mettait l'insistance de son compagnon, mais ses lèvres ne se désserrèrent pas. La brusque intervention de madame Clotilde semblait avoir paralysé le bon mouvement qui avait poussé Raymonde, quelques jours avant, à tout avouer à celui qu'elle aimait. L'occasion propice s'était enfuie; maintenant, elle songeait qu'elle avait devant elle une heure délicieuse, et il lui coûtait trop d'en troubler la douceur par une révélation désagréable. Le regard d'Antoine l'intimidait et l'irritait par sa persistante fixité. — Voyons, poursuivit le jeune homme, prenez-moi pour confesseur !

— Je n'ai rien à confesser, répondit elle en détournant la tête, et elle ajouta avec un rire un peu forcé : — En bonne conscience, je ne puis inventer des péchés !

(*A suivre.*) André Theuriet.